

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BIES, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2011/30 - Développement local des bassins de vie - 2211
Contrats de territoire 2011-2016 de l'Espace Rhénan /
Gamsheim-Kilstett et de la Lauter**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

Vu la délibération du Conseil Général n° E 1 du 13 juin 2005 relative au cadre méthodologique des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2008/62 du 27 octobre 2008 relative au cadre de l'évaluation des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2008/125 du 15 décembre 2008 relative à la refonte des priorités partagées des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2009/67 du 26 octobre 2009 relative à la simplification de la méthodologie de suivi financier des contrats de territoire,

- approuve les contrats de développement et d'aménagement de territoire de l'Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett et de la Lauter

- approuve les montants des enveloppes financières affectées à ces contrats de territoire, qui sont détaillés comme suit :

. Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett : 5,14 M€ pour les volets 1 et 2, 23,07 M€ au titre du volet 3

. Lauter : 1,34 M€ pour les volets 1 et 2, 4,01 M€ au titre du volet 3

- autorise son président à signer les contrats de territoire de l'Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett et de la Lauter

- décide de la mise en œuvre des contrats de territoire de l'Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett et de la Lauter pour une période de six ans, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016

- rappelle que toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un examen par la commission permanente.

Le Conseil Général rappelle également que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver les bilans annuels et la révision à mi-parcours des contrats de territoire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57037-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11